

TARIFS COMMUNAUX

- Année 2026 -

LIBELLES	2026
	DCM_110_25
	Euros
I - DROITS DE PLACE MAUGUIO	
MARCHES	
1. Abonnement (le ml) Montant abonnement = prix du ml*48 semaines*nbre de ml	2,20
2. Passagers (le ml)	2,70
3. Marché "évènementiel" le ml (hors marchés d'approvisionnement hebdomadaires)	3,30
4. Marché de NOEL et PRODUCTEURS Mauguio (redevance jour = nbr de ml*prix)	7,70
5. Consommation électricité par jour de marché	
5.1 Commerçant grand consommateur (type rotisserie, boucherie, fromager, chauffage)	1,00
5.2 Commerçant petit consommateur (type balance, caisse, éclairages)	0,50
BRADERIE ET VIDE-GRENIER	
1. Braderie	
1.1 Les 5 premiers mètres	35,85
1.2 Le mètre supplémentaire	7,25
2. Vide-grenier	
2.1 L'emplacement	4,00
2.2 Vide-grenier de Noël	5,00
TERRASSES	
1 - DROIT DE TERRASSE A L'ANNEE (hors fête votive et manifestations exceptionnelles) - le m2 /an (redevance annuelle = prix du m2*superficie de la terrasse) , restauration, débits de boisson, snacks	28,15
2 - DROIT D'ETALAGE A L'ANNEE (autres commerces) - le m2 /an (redevance annuelle = prix du m2*superficie de l'étalage)	19,70
3 - DROIT DE TERRASSE durant la fête votive - le m2/jour de fête votive (redevance = prix du m2*superficie exploitée pendant la fête)	
3.1 Zone 1 : (voir plan)	1,75
3.2 hors zone 1	1,25
4 - DROIT DE TERRASSE POUR OCCASION EXCEPTIONNELLE (Romeria, fête de la musique, 14 juillet, événements sportifs) le m2 par jour (redevance = prix du m2*superficie exploitée*nbre de jours de l'occasion exceptionnelle)	1,60
5 - DROIT DE TERRASSE SUPPLEMENTAIRE EXCEPTIONNELLE SUR DEMANDE DE L'EXPLOITANT- le m2 supplémentaire par jour (redevance = prix du m2*superficie supplémentaire*nbre de jours de l'occasion exceptionnelle)	1,30
Diffusion sur écran géant sur le domaine public, par établissement	112,30
FETE FORAINE & ASSIMILEE	
MANEGES ET ASSIMILES	
* Emplacement jusqu'à 50m ² (par m ² et par jour)	0,20
* Emplacement de 50m ² à 100m ² (par m ² et par jour)	0,15
* Emplacement supérieur 100m ² (par m ² et par jour)	0,10
- Stand alimentaire (Crêpe, Barbe à papa, Churros etc...) (par emplacement et jour d'exploitation)	3,75
MANEGES ET ASSIMILES HORS FETE FORAINE	
* Marionnettes Guignol : par emplacement par jour	56,70
* Manèges et petits forains (hors fête foraine) par emplacement et par jour	35,80
AUTRES EXPLOITATIONS DU DOMAINE PUBLIC	
* Emplacement devant les arènes pendant la saison taurine	
. Forfait saisonnier	990,55
. Emplacement journalier	66,00
* Foodtruck : par emplacement/jour (autres manifestations)	70,00
* Foodtruck : par emplacement/jour (fête votive, romeria, 14 juillet, fête musique)	271,80
* Vente de fleurs devant le cimetière le jour de la Toussaint : par emplacement	304,70
DIVERS	
Tournage sur le domaine public de la commune (film, serie, documentaire....)	
* Journée (demande simple sans nécessité d'intervention des services municipaux ni demande de matériels)	gratuit
* Journée (demande avec intervention des services municipaux et livraison de matériels)	300,00
* cas spécifique des écoles de journalisme, de cinéma... 10 tournage gratuit par an puis application des barèmes.	

Buvette pour les manifestations du Pôle jeunesse vie quotidienne et Médiation

- Eau(50cl)
- Sirops vendus au gobelet de 40cl
- Sodas (Orangina, Coca Cola, Ice Tea) vendus en canette
- Café

0,50
0,50
1,00
0,50

LIBELLES**2026**

DCM_110_25

Euros

LOCATION DE SALLES**LOCATION :****- Gymnase, salle de sports, club house :**

* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et carnonnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.

- * Tarif horaire pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs 9,90
- * salle sportive BEUGNOT 13,40
- * salle sportive ANQUETIL 11,40
- * salle de danse BEUGNOT, salle de sport FERRARI, salle de danse ANQUETIL, salle de musculation 9,90

ANQUETIL, base d'aviron, dojo FERRARI

- * piste BMX, boulodrome VERNISSE, 6,20
- * espace Jean Moulin, boulodrome FRION, salle de motricité écoles 4,20
- * club House équipement sportif (Cancel, Léo Lagrange, Anquetil, Tennis...), Pavillon de la mer, 3,20
- * skate Park, club house équipement sportif (Cancel, Léo Lagrange, Anquetil, Tennis...), Pavillon de la mer, bungalow plongée 3,20

- * Tarif horaire pour les établissements non scolaires et organismes privés 16,60
- * Locations diverses (par jour) 208,00
- * Locations diverses (1/2 journée) 108,00
- * Mise à disposition pour stages sportifs aux organismes non melgorien sur une durée de 5 jours 445,00
- * Mise à disposition de la salle de danse BEUGNOT au profit de structure privée (forfait annuel pour 4h00 hebdomadaire) 1 530,00

* Mise à disposition de la salle sportive BEUGNOT et d'une salle à la Maison des Associations, 2 jours par semaine, au profit de la Ligue de Basket, dans le cadre de la formation BPJEPS (voir convention de partenariat) 4 160,00

* Mise à disposition de la salle sportive BEUGNOT et d'une salle à la Maison des Associations, 1 jour/semaine, au profit de la Ligue de Basket, dans le cadre de la formation BPJEPS (voir convention de partenariat) 2 080,00

* Mise à disposition du boulodrome VERNISSE, hors club house et buvette, au profit de structure privée 400,00

- Stades:

* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et carnonnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.

- * Tarif horaire pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs 10,20
- * terrain pelousé Cancel, Plaine des sports, Léo Lagrange 10,20
- * terrain synthétique Plaine des sports 8,30
- * terrain d'évolution canine 6,20
- * terrain synthétique Plaine des sports 3,20
- * Tarif horaire pour les organismes privés (autoentrepreneurs, société...) 32,20

* Mise à disposition d'un terrain de sport de grands jeux (Plaine des sports, Cancel, Léo Lagrange) aux organismes non melgoriens (hors fédérations). Durée 3h00 214,00

* Mise à disposition du terrain Cancel, de deux terrains Capouillère et de l'espace "plaine des jeux" (durée : de 1 à 3 jours) Prix forfaitaire, intégrant le matériel (sono, tentes, tables, chaises...) et l'entretien (tonte, traçage) 2 121,00

- Terrain de tennis :

- * Tarif horaire par terrain, pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs 5,70
- * Redevance annuelle pour professeur de tennis, autoentrepreneur, intervenant au sein des associations de tennis de Mauguio Carnon 520,00

- Stand de tir :

* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et carnonnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général. **gratuit**

* Location aux polices municipales et forces de l'ordre, pour entraînement aux tirs réglementaires et Formation Préalable à Armement (via CNFPT)

- Prix par stagiaire, par séance, accueillant 3 agents maximum 37,00
- Prix par séance, à partir de 4 agents accueillis - tarif demi-journée 127,00
- Prix par séance, à partir de 4 agents accueillis - tarif journalier 250,00
- Prix par session de Formation Préalable à l'Armement de 7,5 jours 1 530,00
- * Location annuelle pour Police d'élite (2h00/ semaine) 3 415,00
- Prix par séance - Salle de Pratique Professionnelle d'Intervention - tarif journalier 100,00
- Prix par séance - Salle de Pratique Professionnelle d'Intervention tarif demi-journée 50,00

- Base de voile Marcel BUFFET	
* Mise à disposition gratuite pour les associations sportives melgoriennes et carnonnaises, réglementairement déclarées, organisant des activités sportives d'intérêt général.	
* Tarif horaire pour les établissements scolaires secondaires et supérieurs	11,40
* Location horaire d'une salle pour formation voile (BPJEPS, DE...) à organisme habilité (CREPS, fédération...)	32,20
* Redevance annuelle, pour utilisation de la structure pour organisme de formation (CREPS, fédération)	1 040,40
* Redevance journalière pour location de l'équipement à organismes associatifs (non communaux) ou privés	520,20
- Salle des Fêtes (MORASTEL sans cuisine) :	
<u>Associations de la commune et CNFPT</u>	
* Locations diverses (par jour en semaine)	179,00
* Locations diverses (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	248,00
* Gratuité pour :	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la 1ère date gratuite accordée aux mêmes associations pour le théâtre Bassaget	
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- une utilisation par an pour les associations melgoriennes et carnonnaises organisant un loto (deuxième date gratuite sur la période de décembre à avril selon disponibilité de la salle)	
- la MJC 2 fois par an,	
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-electorale	
- les écoles et le collège de la commune	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) (une fois par an) DCM n°176 du 14/11/2016	
- les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
- Salle des Fêtes (MORASTEL avec cuisine) :	
* Caution obligatoire, état des lieux entrant et sortant	1000,00
<u>Associations de la commune</u>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	296,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	361,00
* Location cuisine lors de la 1ère mise à disposition gratuite de la salle	109,00
* Gratuité (un jour par an) pour :	
les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement de l'intégralité des bénéfices à une association reconnue d'utilité publique	
<u>Candidats et représentants des partis politiques pendant les campagnes électorales, écoles, collectivités territoriales, EPCI, organismes publics</u>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	109,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	218,00
<u>Entreprises et commerces de la commune, particuliers domiciliés sur la commune ou dont la célébration civile ou religieuse se déroule sur la commune</u>	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	757,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	974,00
* Location salle et cuisine (Forfait 2 jours)	1 731,00
Particuliers, entreprises, comités d'entreprise, auto-entrepreneurs, associations, domiciliés hors commune	
* Location salle et cuisine (par jour en semaine)	2 382,00
* Location salle et cuisine (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	2 598,00
* Location salle et cuisine (Forfait 2 jours)	4 113,00
- Locaux d'exposition 1er étage MORASTEL	
* Location par jour en semaine	179,00
* Location par jour les samedis, dimanches et jours fériés	247,00
* Gratuité :	
- pour les associations de la commune pratiquant une activité régulière en semaine (fréquence minimum une fois par semaine), sans apéritif, ni repas	
- une utilisation par mois maximum le week end (samedi ou dimanche), pour les associations de la commune pratiquant une activité régulière en semaine, sans apéritif ni repas	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la salle des fêtes Morastel, le théâtre Bassaget	
- pour les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
- Les candidats et représentants des partis politiques pour leurs réunions de travail pendant la période préélectorale	
- Local pour les permanences médicales - 1er étage MORASTEL :	
« Location pour les permanences médicales gérées par la CPTS Montpellier Est Béranger – 118 m ² (forfait annuel) :	3856,00
* Location salle pour les permanences médicales des ressortissants de mutuelles (forfait journalier)	44,00
* Location salle pour les permanences médicales des ressortissants de mutuelles (forfait 1/2 journée)	33,00

- Théâtre Samuel BASSAGET :	
* Associations à but non lucratif	
- location à une association de la commune (par jour en semaine)	306,00
- location à une association de la commune (par jour les samedis, dimanches et jours fériés)	372,00
- location à une association extérieure	2265,00
* Autres	
- location	2856,00
collectivités territoriales, EPCI et autres organismes publics (DCM N°79 du 23/05/16)	401,00
* Gratuité pour :	
- une utilisation par an pour les associations de la commune, non cumulable avec la 1ère date gratuite accordée aux mêmes associations pour la salle Morastel	
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- les collectivités territoriales, EPCI et autres organismes publics dont le siège ou l'antenne concernée sont situés sur la commune (DCM N°79 du 23/05/16)	
- les écoles et le collège de la commune	
- la MJC (4 utilisations)	
- l'Ecole de musique (2 utilisations)	
- les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
- Espace BEL AIR	
* Salle 1 (salle UNRPA)	
location (par jour)	154,00
location pour les apéritifs de mariage célébrés sur Mauguio (par jour) DCM N° 54 du 19/05/2025	58,00
Gratuité pour les clubs UNRPA, RSEO, La Joie de vivre	
Une mise à disposition gratuite par an pour les associations de la commune	
Gratuité pour les écoles et le collège de la commune	
* Salle 2 (salle RSEO)	
Location (par jour)	125,00
Gratuité pour les clubs UNRPA, RSEO, La Joie de vivre	
Une mise à disposition gratuite par an pour les associations de la commune	
Espace des Cistes, Salle du Lido	
* Location entreprises de la commune (par jour) ou dont l'objet/l'activité se déroule sur la commune	107,00
* Location associations et entreprises hors commune (par jour)	172,00
* Gratuité pour:	
- les associations de la commune	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale (uniquement l'espace des cistes), les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques et des candidats pendant la période préélectorale	
Salle Prévert	
* Location entreprises de la commune (par jour) ou dont l'objet/l'activité se déroule sur la commune	324,00
* Location associations et entreprises hors commune (par jour)	541,00
Gratuité pour :	
- les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques	
- les compagnies en résidence dans le cadre de partenariat avec le service culture de la ville	
Maison des Associations (salles 1 à 8)	
* Location (par jour)	129,00
Gratuité pour :	
- les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)	
- les compagnies en résidence dans le cadre de partenariat avec le service culture de la ville	
Expositions estivales à l'Espace des Cistes	
* Juillet / Août (par jour et par section)	181,00
* Juin / Septembre (par jour et par section)	181,00
- Forfait Salon (frais d'accrochage) pour la section Est uniquement	47,00
Expositions hall du centre administratif de Carnon et de l'Office Municipal du Tourisme	
- Forfait accrochage (une semaine d'exposition)(10 jours d'exposition)	53,00
Salle Rosa Parks de Carnon	
Location pour les entreprises de la commune ou dont l'objet /activité se déroule sur la commune (par jour)	324,00
Location pour les entreprises et les associations hors de la commune (par jour)	541,00
Apéritifs de mariage	58,00
Caution (en cas de mise à disposition d'un console lumière et/ou son)	1000,00

Gratuité pour :

- les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics
- les écoles et le collège de la commune, les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition

Salle Aimé Césaire

Location (par jour) y compris pour le CNFPT

172,00

Location pour les associations de la commune, sans repas ni apéritif

68,00

Gratuité pour :

- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité
- une utilisation par an pour les associations de la commune

Château des Comtes de Melgueil

location (par jour)

1000,00

caution

3000,00

NETTOYAGE :*** Gymnase BEUGNOT**

- tarif semaine

113,00

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

162,00

*** Gymnase FERRARI**

- tarif semaine

113,00

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

162,00

*** Gymnase ANQUETIL**

- tarif semaine

113,00

- tarif samedi, dimanche et jours fériés

162,00

Gratuité pour :

- les écoles
- les association de la commune organisant des activités régulières (hors club house)

*** Théâtre BASSAGET**

tarif (par jour)

101,00

→ 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune

Gratuité pour :

- les écoles et le collège de la commune
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics
- les associations de la commune organisant des manifestations avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition
- 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune

*** Salle des fêtes MORASTEL**

tarif (par jour) sans cuisine

101,00

tarif (par jour) avec cuisine

156,00

Gratuité (avec ou sans cuisine) pour :

- les écoles et le collège de la commune
- les candidats et représentants des partis politiques pendant la période pré-électorale
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, le CNFPT
- les associations de la commune lors de l'organisation de lotos
- les associations de la commune organisant des manifestations avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique
- la Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) (une fois par an) DCM n°176 DU 14/11/2016
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition
- 2e nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune

*** Locaux d'exposition 1er étage MORASTEL**

tarif (par jour)

64,00

Gratuite pour :

- les associations reversant les recettes à une association reconnue d'utilité publique
- les associations pratiquant des activités régulières en semaine et le week end (sans repas, ni apéritif)
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition
- 2ème jour de nettoyage offert pour 2 jours consécutifs d'occupation par une association de la commune

* Local pour les permanences médicales - 1er étage MORASTEL :	
gratuité pour les permanences médicales gérées par la CTPS Montpellier Est Bérange	
* Espace BEL AIR	
* Salle 1 (salle UNRPA)	
Nettoyage, tarif semaine :	55,00
Nettoyage tarif samedi, dimanche et jours fériés :	98,00
Nettoyage apéritif de mariage célébré sur la commune (tarif semaine) DCM N° 54 du 19/05/2025	58,00
Nettoyage apéritif de mariage célébré sur la commune (tarif samedi, dimanche et jour férié) DCM N° 54 du 19/05/2025	114,00
Gratuité pour les clubs UNRPA, RSEO, La Joie de Vivre	
Gratuité du nettoyage une fois par an pour les associations de la commune	
Gratuité pour les écoles et le collège de la commune	
* Salle 2 (salle RSEO)	
Nettoyage, tarif semaine :	48,00
Nettoyage tarif samedi, dimanche et jours fériés :	81,00
Gratuité pour les clubs UNRPA, RSEO, La Joie de vivre	
Gratuité du nettoyage une fois par an pour les associations de la commune	
* Salle Prévert	
- tarif semaine	55,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	114,00
* Gratuité pour :	
les associations de la commune (sans apéritif et sans repas)	
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de travail des sections locales politiques	
les compagnies en résidence dans le cadre d'un partenariat avec le service culture de la ville	
* Maison des Associations (salles 1 à 8)	
- tarif semaine	24,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	34,00
* Gratuité pour	
les associations de la commune (sans apéritif, ni repas)	
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
* Château des Comtes de Melgueil	
- tarif semaine	55,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	114,00
* Espace des Cistes (hors expositions estivales)	
- tarif semaine	36,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	81,00
* Gratuité pour:	
les associations de la commune (sans apéritif et sans repas) DCM N°4 du 09/02/15	
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, lors des lotos organisés par les associations de la commune,	
les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions de travail des sections locales politiques, les réunions syndicales propres à la collectivité	
* Salle Rosa Parks de Carnon	
- tarif semaine	58,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	114,00
* Gratuité pour :	
les associations de la commune (sans apéritif et sans repas)	
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics	
- les associations de la commune organisant une manifestation avec reversement des recettes à une association reconnue d'utilité publique	
- Les compagnies de spectacle vivant faisant l'objet d'un soutien à la création de la ville de Mauguio Carnon par la signature d'une convention de résidence ou de mise à disposition	
* Salle Aimé Césaire	
- tarif semaine	48,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	92,00
* Gratuité pour:	
- les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, le CNFPT	
- les candidats et représentants des partis politiques lors de la période pré-électorale, les réunions syndicales propres à la collectivité	
* Salle du Lido au Paraïso	
- tarif semaine	36,00
- tarif samedi, dimanche et jours fériés	63,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 034-213401540-20251215-DCM_110_25-DE



** Gratuité pour :
les associations de la commune
les collectivités territoriales, EPCI et organismes publics, les réunions syndicales propres à la collectivité, les réunions de
travail des sections locales politiques*

CONTRÔLE D'ACCES :**Carte d'accès Myfare**

1ère mise à disposition

Reproduction en cas de perte

gratuite
8,00**Badges ronds Myfare**

1ère mise à disposition

Reproduction en cas de perte

gratuite
8,00**Autres badges d'accès**

1ère mise à disposition

Reproduction en cas de perte

gratuite
8,00**Clés d'accès enregistrées sur organigramme**

1ère mise à disposition

Reproduction en cas de perte

gratuite
25,00**LIBELLES****2026**

DCM_110_25

Euros

II - DROITS DE PLACE CARNON**MARCHE****1. MARCHES D'APPROVISIONNEMENT**

Abonnement (le ml) Montant abonnement = prix du ml*48 semaines*nbre de ml

2,20

2. MARCHES D'APPROVISIONNEMENT EN HAUTE SAISON 20/06 - 08/09

2.1 Abonnement saisonnier : le ml/marché (montant abonnement pour un marché hebdomadaire = nbre de ml*prix*12 semaines)

3,20

2.2 Passagers : le ml/marché (redevance = nbre de ml*prix)

4,60

3. MARCHES D'APPROVISIONNEMENT EN MOYENNE SAISON 01/03 - 19/06 et du 09/09 - 30/11

Passagers : le ml/marché (redevance = nbre de ml*prix)

2,30

4. MARCHES D'APPROVISIONNEMENT EN BASSE SAISON 01/12 - 28/02

Passagers : le ml/marché (redevance = nbre de ml*prix)

1,10

5. MARCHES EXCEPTIONNELS : le ml/marché ((redevance = nbre de ml*prix)

3,30

6. LES MERCREDIS DU PORT (redevance jour = nbr de ml*prix)

7,70

7. MARCHES DE NOEL (redevance jour = nbr de ml*prix)

7,70

8. ELECTRICITE

8.1 Commerçant grand consommateur (type rotisserie, boucherie, fromager, chauffage)

1,00

8.2 Commerçant petit consommateur (type balance, caisse, éclairages)

0,50

TERRASSES**1 - DROIT DE TERRASSE ANNUEL** (pour restaurants, débits de boissons et snacks) : le m2/an (redevance annuelle = prix du m2*superficie de la terrasse)

1.1 Etablissements sur le port (voir plan zone 1 : zone portuaire et ODP)

27,90

1.2 Autres établissements (hors zone 1)

21,80

2 - DROIT D'ETALAGE A L'ANNEE (autres commerces) - le m2/an (redevance annuelle = prix du m2*superficie de l'étalage)

2.1 Etablissements sur le port

19,70

2.2 Autres établissements

19,70

3 - DROIT DE TERRASSE SUPPLEMENTAIRE EXCEPTIONNELLE SUR DEMANDE DE L'EXPLOITANT - le m2 supplémentaire par jour (redevance = prix du m2*superficie supplémentaire*nbre de jours de l'occasion exceptionnelle)

1,30

Diffusion sur écran géant sur le domaine public, par établissement et par jour

112,25

AUTRES EXPLOITATIONS DU DOMAINE PUBLIC**MANEGES ET PETITS METIERS FORAINS** : droit de stationnement pour métiers forains sur le port : le m2/saison du 15/04 au 15/10)

35,70

* Foodtruck : par emplacement/jour

70,00

* Foodtruck: par emplacement/jour (manifestation mairie Wingfoil...)

271,80

GUIGNOL : par jour

55,80

BROCANTE :

l'emplacement (à régler le jour même au régisseur)

31,80

LOCATION CABANES EPHEMERES: par unité pour la saison

2 500,00

Container de location d'engins nautiques (tarif annuel)

1 000,00

LIBELLES	
	2026
	DCM_110_25
	Euros
III - SCOLAIRE - BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE - SPORT - MAISON DES ASSOCIATIONS	
Frais de scolarité	
- Frais de scolarité pour les élèves, domiciliés hors commune, scolarisés au sein d'un établissement scolaire du 1er degré	1 734,00
- Frais de scolarité pour les élèves, domiciliés hors commune, scolarisés au sein d'un établissement scolaire du 1er degré, hors dépenses périscolaires	1 424,00
Unité d'Enseignement	
- Mise à disposition de locaux, au sein de l'école J. D'Arbaud, pour l'accueil de l'Unité d'Enseignement Maternelle	4 700,00
SPORT	
ANIMATION SPORTIVE	
- Vacances sportives : stage multisport durant les vacances scolaires	
* Tarif à la semaine (stage de 5 journées complètes)	56,00
* Tarif à la semaine (stage de 4 journées complètes)	45,00
* Tarif à la semaine (stage de 3 journées complètes)	34,00
si la semaine d'activité proposée comporte des jours fériés (DCM N°54 du 9 avril 2018)	
LIBELLES	
	2026
	DCM_110_25
	Euros
MEDIATHEQUE ET BIBLIOTHEQUE	
Adhésion gratuite pour tous (DCM n°140 du 30 juillet 2018)	
- Impression noir et blanc :	
* la page A4	0,10
* la page A3	0,20
* service L.A.M. 5 premières pages (pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA)	gratuites
- Impression couleur :	
* la page A4	0,15
* la page A3	0,30
- Consultation d'Internet pour les non-abonnés :	
* la demi-heure	gratuité
* l'heure	
- Consultation d'Internet pour les abonnés	gratuité
- Prix du livre "Histoires de Mauguio-Promenade dans l'imaginaire"	7,00
Document faisant l'objet de désherbage au profit d'associations et écoles	Gratuité
LIBELLES	
	2026
	DCM_110_25
	Euros
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	
(DCM du 29.03.93 N° 69) (146)	
(DCM du 24.03.03 N° 66) (233)	
- Extrait matrice cadastrale	2,00
- Photocopie noir et blanc (l'unité en A4)	0,10
- Photocopie noir et blanc (l'unité en A3)	0,20
- Photocopie couleur (l'unité en A4)	0,15
- Photocopie couleur (l'unité en A3)	0,30
- Plan reproduit par les services municipaux	1,50
- Autres documents (coût de reproduction)	
- Autres documents sur support informatique (CD-ROM uniquement)	2,75
- FOURNITURE D'UNE LISTE ELECTORALE (par électeur)	
* sur support papier (le cent)	3,15
* sur support informatique (le cent)	0,50
toute centaine commencée est due	

LIBELLES		2025
		DCM_110_25
		Euros
DIVERS		
- DONS DE NAISSANCE		30,00
IV - A/ CIMETIERE "SAINT-JACQUES"		
CONCESSIONS PLEINE TERRE		
- Quinzenaires (2 places)		100,00
- Trentenaires (2 places)		200,00
- Perpétuelles (2 places)		412,00
IV - B/ CIMETIERE S "SAINT-JACQUES" et "LE BOUSQUET"		
CONCESSIONS A BATIR		
- Quinzenaires * 2 places		100,00
- Trentenaires * 2 places		200,00
* 4 places		300,00
* 6 places		300,00
- Perpétuelles * 2 places		412,00
* 4 et 6 places		550,00
CAVEAUX D'ATTENTE		
- tarif appliqué par jour au-delà des 6 premiers jours		5,00
COLUMBARIUM S		
- Alvéole ou cavurne pour 50 ans		1 050,00
IV - C/ EXTENSION CIMETIERE "LE BOUSQUET"		
CONCESSIONS A BATIR (dalle en béton incluse)		
- Quinzenaires *2 places		200,00
- Trentenaires * 2 places		400,00
* 4 places		700,00
* 6 places		700,00
- Perpétuelles * 2 places		1 100,00
* 4 et 6 places		1 400,00
VACATION FUNERAIRE (DCM du 26.01.2009 N° 11)		
- Taux		22,00
- La mise en bière d'un corps destiné à être transporté hors de la Commune où s'est produit le décès		22,00
- Le départ d'un corps destiné à être transporté hors de la Commune, lorsque le départ n'a pas lieu immédiatement après la mise en bière		22,00
- Pour l'exhumation d'un corps suivie d'une réinhumation immédiate dans le même cimetière		22,00
- Pour une exhumation d'un corps suivie d'un transport et d'une réinhumation dans un autre cimetière de la Commune		22,00

LIBELLES		2026
		DCM_110_25
		Euros
VI - FOURRIERE VEHICULE		
- Pour les véhicules non réclamés de la fourrière automobile déléguée, seront facturés au propriétaire du véhicule identifié par la carte grise (en application de l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 03.08.2020 modifiant l'arrêté du 11.11.2001 fixant les tarifs maximaux des frais de fourrière automobile)		
Voitures particulières :		
Immobilisation		7,60
Opérations préalables		15,20
Enlèvement		127,65
Garde		7,20
Autres véhicules immatriculés :		
Immobilisation		7,60
Opérations préalables		7,60
Enlèvement		45,00
Garde		3,00
Véhicules lourds de plus de 3,5 T :		
Immobilisation		7,60
Opérations préalables		22,90
Enlèvement		213,40
Garde		9,20
Redevance annuelle due par le délégataire		2 640,00
VII - BOUVINE		
POUR TOUS SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNE		
- Gratuité sur invitation		
LOCATION des arènes pour spectacle payant à compter du 29/03/2010 (DCM n°60 du 29/03/10)		1 000,00
- Caution		1 000,00
- Forfait matériel :		
* Chaise :	Quantité 100	58,00
* Table :	Quantité 10	50,00
* Barrière :	Quantité 20	50,00
* Sono portable :	Quantité 1	338,00
* Grille d'exposition :	Quantité 10	50,00
* Enrouleur électrique :	Quantité 1	16,00
* Tente 5x5m (montage obligatoire par le SGI) :	Quantité 1	130,00
* Tente 3x3m :	Quantité 1	27,00
* Podium (le m²) montage obligatoire par le SGI :	Quantité 50	500,00
* Plancher de danse (le m²) :	Quantité 20	77,00
* Tapis de protection (le m²) gymnase :	Quantité 400	1 062,00
* Ecran de projection :	Quantité 1	18,00
* Pupitre :	Quantité 1	20,00
- Gratuité pour les spectacles taurins		
- Mise à disposition gracieuse à des particuliers dans le cadre d'entraînements sportifs rasateurs		
COURSES DE TAUREAUX - PRIX DES PLACES		
- Trophée des As		
* Plein tarif		12,00
* Tarif réduit		6,00
* Tarif "Carte jeune FFCC" (DCM n°21 du 13.02.2023)		5,00
- Trophée de l'Avenir		
* Plein tarif		7,00
* Tarif réduit		4,00
* Tarif "Carte jeune FFCC" (DCM n°21 du 13.02.2023)		2,00
Trophée de l'avenir Verlaguet		
* Tarif unique		1,00
Gratuité d'accès aux courses du 1er mai, du 14 juillet du mercredi de la fête (souvenir A. et P. Salmeron)		
* le tarif réduit concerne les enfants de - de 12 ans, les demandeurs d'emploi, les étudiants et les personnes de + de 65 ans sur présentation d'une pièce justificative		
Gratuité aux courses payantes pour les personnes citées dans le Livre VII, Titre V, chapitre IV, article 112 du règlement de la FFCC, ainsi que pour les moins de 3 ans		

ROMERIA	
- Location d'une "Caseta" 5m x 5m avec tente - eau - électricité	575,00
- Caution	575,00
- Location d'une "Caseta" 4m x 4m avec tente - eau - électricité	368,00
- Caution	368,00
- Forfait location caseta avec matériels et fluides -MJC de Manguio (DCM N°43 du 30/03/2015)	500,00
- Tarif spectacle équestre	5,00
* Tarif unique pour les + de 12 ans	gratuit
* Gratuit pour les - de 12 ans	
- Tarif spectacle de recortadores	5,00
* Tarif unique pour les + de 12 ans	gratuit
* Gratuit pour les - de 12 ans	
LIBELLES	
	2026
	DCM_110_25
	Euros
VIII - FESTIVITÉS / CULTURE	
POUR TOUS SPECTACLES ORGANISÉS PAR LA COMMUNE	
- Gratuité sur invitation	
FETE VOTIVE	
- Bracelet PASS-FETE pour les membres de bandes de 12 à 15 ans (DM N°96 du 05/07/22)	5,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres de bandes de 15 à 18 ans (DM N°96 du 05/07/22)	5,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres de bandes de 18 à 25 ans	10,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres des bandes de 26 à 35 ans	15,00
- Bracelet PASS-FETE pour les membres des bandes de 36 ans et plus	25,00
ANIMATIONS CULTURELLES	
- Tarif A	
* Plein tarif	6,00
* Tarif réduit	4,00
* Tarif jeune	4,00
- Tarif B (DCM n°106 du 03/08/2015)	
* Plein tarif	10,00
* Partenaire conventionné	6,00
* Tarif réduit	6,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif C	
* Plein tarif	12,00
* Tarif réduit	10,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif D	
* Plein tarif	14,00
* Tarif réduit	12,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif E	
* Plein tarif	16,00
* Tarif réduit	14,00
* Partenaire conventionné	10,00
* Tarif jeune	6,00
- Tarif F	
* Tarif unique	5,00
- Tarif Abonnement (à partir de 15 ans) (DCM n°106 du 03/08/2015)	
* Plein tarif	10,00
* Tarif réduit	8,00
- Tarif scolaire	
* Ecoles maternelles et primaires, Collège, Centres de Loisirs (gratuité pour l'accompagnateur)	4,00
- Tarif Pass'Culture	
* Elèves du Collège de l'Etang de l'Or de Manguio (gratuité pour les accompagnateurs)	4,50
* Parents accompagnateurs des élèves du Collège de l'Etang de l'Or de Manguio	10,00
* Visite accompagnée du Jardin de la Motte ou Centre Historique (groupes de 10 pers minimum)	50,00
* Tarif jeune pour les - 15ans	

* Tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, allocataires des minima sociaux, étudiants, groupes de personnes, + de 65 ans, 15-25 ans, personnes titulaires de la carte "familles nombreuses", personnes à mobilité réduite, adhérents au COS 34 sur présentation d'un justificatif * Places offertes pour les personnes bénéficiant du dispositif Culture et Sport Solidaire 34 : - 10 places gratuites maximum par spectacle, 5 places gratuites maximum pour les séances de cinéma * Gratuité pour les accompagnateurs des centres de loisirs, maisons de retraite, du dispositif Pass'Culture, personnes à mobilité réduite...dans la limite de une personne pour 6 accompagnées * Gratuité: - Invitations institutionnels. professionnels de la culture – Ville de Mauauio (10 maximum par spectacle) - Invitations professionnelles pour la compagnie prestataire (10 maximum par spectacle) - Invitations dans le cadre de manifestations municipales (concours et lots divers) DCM n°119 du 01/08/16 Invitations dans le cadre du partenariat avec l'association La Tresse d'Or pour offrir des sorties culturelles à des enfants malades - Programmation Rosa Parks pour les étudiants, les moins de 15 ans, les allocataires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi Prix du livre "raconte moi les rues de Mauauio" - Gratuité à des participants d'événements municipaux ou promotionnel de la commune et de son histoire Prix du coffret jeu Mister Aventure, boîte enquête Prix des Jeux Découverte du Patrimoine *Tarif A *Tarif B *Tarif C		5,00 gratuit 10,00 gratuit 5,00 10,00
VENTE D'OBJETS PROMOTIONNELS Gadgetterie "FESTIVITES"		
* Tarif A		1,00
* Tarif B		2,00
* Tarif C		3,00
* Tarif D		4,00
* Tarif E		5,00
* Tarif F		6,00
* Tarif G		8,00
* Tarif H		10,00
LIBELLES		2026
		DCM 110 25
		Euros
IX- PORT DE CARNON -		
POSTES à FLOT à l'année		
<u>La redevance annuelle à flot est calculée selon la formule suivante : redevance d'occupation (en € /m²) + redevance d'équipements et services (forfait annuel)</u> Conditions d'accès à la prise de quai pour les navires à flot : - Pour tous les navires à flot : un accès à l'électricité est inclus de la manière suivante : - Pas de seuil pour les navires < 8m hors tout - Au-delà de 8m hors tout : un forfait de 500 kW est inclus dans le tarif annuel de la place. Au delà de ce forfait, la consommation d'électricité sera facturée suivant relevés de compteurs sur la base du tarif du KWh (1 relevé le 30/06 et 1 relevé au 31/12). Le 2ème semestre est encaissée sur l'année N+1 - Pour les résidents à bord l'électricité sera facturée au-delà du forfait des 500 KW peut importe la longueur du navire		500 kW inclus ce tarif sera défini ultérieurement quand Hérault Energies aura communiqué des tarifs définitifs pour 2026 permettant au port de définir précisément la valeur de ce
<u>Pour les particuliers :</u> La redevance d'occupation correspond au tarif au m² multiplié par la superficie théorique maximale du navire (en m²) calculée sur la base de la longueur maximale HORS TOUT du navire (mesurée par les agents du port) multiplié par la largeur maximale du navire (sur la base des papiers du navire ou d'une mesure effectuée par les agents du port). La superficie du navire est arrondie au m² supérieur. PRIX au m² pour les particuliers		72/m²
Forfait particulier annuel		685,00
<u>Pour les professionnels :</u> La redevance d'occupation correspond au tarif au m² multiplié par la superficie théorique maximale de l'emplacement. La superficie théorique maximale de l'emplacement est calculée sur la base de la longueur maximale du poste multiplié la largeur maximale du poste. La superficie de l'emplacement est arrondie au m² supérieur. Prix au m² pour les professionnels		89€/m²

Forfait professionnel annuel	100,00
En cas de vente de navire en cours d'année, on appliquera à l'acheteur des frais de transfert de dossier en fonction de la longueur du bateau ainsi qu'une proratisation du contrat annuel de la date de l'acte de vente jusqu'au 31/12 La redevance annuelle du vendeur sera proratisée du 01/01 à la date de l'acte de vente. Un remboursement sera effectué en fonction de ce qu'il aura réglé	
<u>FRAIS DE TRANSFERT DE DOSSIER</u>	
de 0 à 6m00	612,00
de 6m01 à 7m00	918,00
de 7m01 à 8m00	1 020,00
de 8m01 à 9m00	1 326,00
de 9m01 à 10	1 428,00
de 10m01 à 11m00	1 632,00
de 11m01 à 12m00	1 836,00
de 12m01 à 13m00	2 040,00
de 13m01 à 14m00	2 244,00
plus de 14m01	2 448,00
PORT à SEC : poste annuel au STOCKAGE A TERRE	
POSTES ANNUELS "SUR ETAGERES" (longueur d'encombrement maximum du navire, hors tout, moteur inclus)	
- Pour les bateaux	
* Jusqu'à 4,49 m	960,00
* de 4,50 à 4,99 m	1 050,00
* de 5,00 à 5,50 m	1 300,00
* de 5,51 à 5m99	1 390,00
* de 6,00 à 7,00	1 840,00
* de 7,00 à 8,00 m	2 500,00
* de 8,00 à 9,00 m	3 000,00
LIBELLES	2026
	DCM_110_25
	Euros
CHENAL - LINEAIRE DE QUAI	
EN LINEAIRE DE QUAI" SUR LE CHENAL (à l'année) (emplacements très agités et soumis aux forts courants justifiant ainsi d'un déclassement, ces postes sont acceptés par les bénéficiaires en pleine connaissance de ces contraintes d'agitation et/ou de voisinage avec les pêcheurs professionnels)	
* Navires de PLAISANCE MONOCOQUES Longueur d'encombrement maximum du navire abattement de 15% sur les tarifs annuels monocoques bassin	
FRAIS DE DOSSIER	
* Frais de dossier pour paiement de la redevance annuelle d'accostage en 2 fois : prix TTC par dossier client	21,00
* Frais de dossier pour paiement de la redevance annuelle d'accostage en 10 fois : prix TTC par dossier client	21,00
PARC A DERIVEURS aux Roquilles (voile légère)	
* Redevance d'occupation annuelle par emplacement pour dériveurs yachting léger L'accès à l'eau n'est pas inclus dans la redevance annuelle. Gratuité de l'occupation annuelle pour un emplacement, pour la pratique du sport de compétition portée par une structure fédérale	500,00
PARC A BATEAU à Tabarly (voile légère)	
* Redevance d'occupation annuelle par emplacement pour dériveurs yachting léger Catamarans Dériveurs Windsurf	400,00 224,00 51,00
PECHEURS PROFESSIONNELS	
* Forfait annuel au ml HT par poste d'accostage, hors fluides, applicable uniquement aux pêcheurs professionnels en activité constante au Port de Carnon	38,00
* Occupation du domaine public pour étal de vente devant le navire DCM N°93 du 12/05/03 - (N°234) - modifié par convention 2013	
* 6 manutentions (mise à terre + mise à l'eau + 3 jours d'occupation du carénage ou mise sur sangles) offertes par an	
* Autres manutentions au-delà : facturation au tarif normal à compter de la 7ème prestation	

ESCALES Tarifs bassin (le tarif mois est calculé sur une moyenne de 30 jours/mois)

Chaque demande de réservation d'amarrage ne sera confirmée qu'après avoir déposé sous forme d'arrhes, une somme équivalente à 30% du montant de l'escale. Ces frais de réservation resteront acquis au port en cas de non venue du bateau.

Toute réservation d'escale ne peut excéder 5 mois consécutifs renouvelable 1 fois

Touch & go (facturation au toucher)

Forfait séjour tout compris "toute réservation d'une escale de 7 jours ou plus dans le port" donne droit à la mise à l'eau et à un chargement remorque offerts et un abattement de 10% sur le tarif stationnement remorque des bateaux jusqu'à 8m

200,00

* DROITS DE QUAI MONOCOQUES - SAISON (en juin, juillet, août et septembre)

* Jusqu'à 5,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

12,00
74,00
281,00

* de 5,01 à 6,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

13,00
82,00
305,00

* de 6,01 à 7,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

14,00
88,00
327,00

* de 7,01 à 8,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

15,00
94,00
352,00

* de 8,01 à 9,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

18,00
112,00
421,00

* de 9,01 à 10,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

23,00
144,00
538,00

* de 10,01 à 11,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

27,00
156,00
585,00

* de 11,01 à 12,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

29,00
168,00
632,00

* de 12,01 à 13,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

33,00
194,00
726,00

* de 13,01 à 14,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

34,00
200,00
749,00

* de 14,01 à 15,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

38,00
224,00
843,00

* de 15,01 à 16,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

41,00
244,00
914,00

* de 16,01 à 17,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

43,00
256,00
960,00

* de 17,01 à 18,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

45,00
268,00
1 007,00

* de 18,01 à 19,00 m et au-delà

JOUR
SEMAINE
MOIS

47,00
281,00
1 054,00

* DROITS DE QUAI MULTICOQUES - SAISON (en juin, juillet, août et septembre)

* jusqu'à 13,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

43,00
256,00
960,00

* de 13,01 à 14,00 m

JOUR
SEMAINE
MOIS

45,00
268,00
1 007,00

* de 14,01 à 15,00 m

JOUR
SEMAINE

47,00
281,00

MOIS		
* de 15,01 à 16,00 m	JOUR	79,00
	SEMAINE	468,00
	MOIS	1 756,00
* au-delà de 16,01	JOUR	89,00
	SEMAINE	530,00
	MOIS	1 990,00
LIBELLES		2026
		DCM_110_25
		Euros
* DROITS DE QUAI MONOCOQUES - HORS SAISON (janvier, février, mars, avril, mai, octobre, novembre et décembre)		
* Jusqu'à 5,00 m		
	JOUR	6,00
	SEMAINE	38,00
	MOIS	141,00
* de 5,01 à 6,00 m	JOUR	7,00
	SEMAINE	44,00
	MOIS	164,00
* de 6,01 à 7,00 m	JOUR	8,00
	SEMAINE	50,00
	MOIS	188,00
* de 7,01 à 8,00 m	JOUR	10,00
	SEMAINE	62,00
	MOIS	235,00
* de 8,01 à 9,00 m	JOUR	11,00
	SEMAINE	68,00
	MOIS	258,00
* de 9,01 à 10,00 m	JOUR	12,00
	SEMAINE	75,00
	MOIS	281,00
* de 10,01 à 11,00 m	JOUR	15,00
	SEMAINE	94,00
	MOIS	352,00
* de 11,01 à 12,00 m	JOUR	18,00
	SEMAINE	112,00
	MOIS	421,00
* de 12,01 à 13,00 m	JOUR	20,00
	SEMAINE	124,00
	MOIS	468,00
* de 13,01 à 14,00 m	JOUR	23,00
	SEMAINE	144,00
	MOIS	539,00
* de 14,01 à 15,00 m	JOUR	12,00
	SEMAINE	75,00
	MOIS	281,00
* de 15,01 à 16,00 m	JOUR	15,00
	SEMAINE	94,00
	MOIS	352,00
* de 16,01 à 17,00 m	JOUR	18,00
	SEMAINE	112,00
	MOIS	421,00
* de 17,01 à 18,00 m	JOUR	20,00
	SEMAINE	124,00
	MOIS	468,00
* de 18,01 à 19,00 m et au-delà	JOUR	23,00
	SEMAINE	144,00
	MOIS	539,00

*** DROITS DE QUAI MULTICOQUES - HORS SAISON (janvier, février, mars, avril, novembre et décembre)**

* jusqu'à 13,00 m	JOUR	33,00
	SEMAINE	194,00
	MOIS	726,00
* de 13,01 à 14,00 m	JOUR	39,00
	SEMAINE	231,00
	MOIS	867,00
* de 14,01 à 15,00 m	JOUR	43,00
	SEMAINE	256,00
	MOIS	960,00
* de 15,01 à 16,00 m	JOUR	47,00
	SEMAINE	281,00
	MOIS	1 054,00
* au-delà de 16,01	JOUR	64,00
	SEMAINE	324,00
	MOIS	1 451,00

LEVAGES ET MANUTENTIONS

Mises à terre + remises à l'eau CONTRATS ANNUELS

1 - " Formule CARENAGE " (mise à terre + remise à l'eau + 3 jours de stationnement sur l'aire de carénage)

Saison - du 01/03 au 31/08

* de 0,00 à 6,50 m	120,00
* de 6,51 à 8,00 m	150,00
* de 8,01 à 9,50 m	190,00
* de 9,51 à 11,00 m	225,00
* de 11,01 à 13,00 m	250,00
* au-delà	275,00

Hors saison - du 01/09 au 28/02

* de 0,00 à 6,50 m	60,00
* de 6,51 à 8,00 m	100,00
* de 8,01 à 9,50 m	150,00
* de 9,51 à 11,00 m	195,00
* de 11,01 à 13,00 m	220,00
* au-delà	250,00

Mises à terre + remises à l'eau EXTERIEURS CARNON

1 - " Formule CARENAGE " (mise à terre + remise à l'eau + 2 jours de stationnement sur l'aire de carénage)

Saison - du 01/03 au 31/08

* de 0,00 à 6,50 m	190,00
* de 6,51 à 8,00 m	200,00
* de 8,01 à 9,50 m	295,00
* de 9,51 à 11,00 m	345,00
* de 11,01 à 13,00 m	380,00
* au-delà	425,00

Hors saison - du 01/09 au 28/02

* de 0,00 à 6,50 m	60,00
* de 6,51 à 8,00 m	100,00
* de 8,01 à 9,50 m	150,00
* de 9,51 à 11,00 m	195,00
* de 11,01 à 13,00 m	220,00
* au-delà	250,00

SPECIFICITES :

* un abattement supplémentaire de 10% sera appliqué au tarif de la formule carénage pour une remise à l'eau du navire effectuée dans la journée	-10%
---	------

* Frais d'annulation d'un rendez vous manutention non prévenu au minimum 12h avant le rendez-vous

22,00

3 - MANUTENTION/LEVAGE SIMPLE (hors carénage) : 1 seul mouvement (toutes périodes confondues)
(chargement ou déchargement remorque ou camion)

* de 0,00 à 6,50 m	35,00
* de 6,51 à 8,00 m	35,00
* de 8,01 à 9,50 m	115,00
* de 9,51 à 11,00 m	153,00
* de 11,01 à 13,00 m	171,00
* au-delà	189,00

4 - CARENAGE SUR REMORQUE : utilisation de l'eau et l'électricité + stationnement sur aire de c	
minutes	11,00
Dépassement facturé pour traitement des eaux de carénages par tranche de 30 minutes	11,00
5 - PRESTATIONS ENGIN DE LEVAGE (hors carénage) : (mobilisation de l'engin et des équipes PAR TRANCHES DE 30 MINUTES)	
- Mise sur sangles (les 30 mn)	63,00
- dépose ou repose moteur ; mâtage ou démâtage (les 30 mn)	63,00
PROFESSIONNELS NAUTIQUES	
Frais d'enregistrement annuel (accès sanitaires, pontons, aire de carénage, traitement des déchets...) Hors détenteur d'un contrat annuel	100,00
Tous navires extérieurs au port de Carnon sortis par le professionnel, devra s'acquitter des tarifs "LEVAGES EXTERIEURS CARNON".	
Tarifs applicables à tous les professionnels nautiques agréés justifiant d'une activité de réparation/entretien des navires (Kbis à jour + attestation pro) : 10% d'abattement sur les tarifs (hors tarif 3 - manutention/levage simple, 4 - carénage sur remorque . Si facture et paiement au nom du professionnel	-10%
* facturation des occupations d'emplacement sur l'aire de carénage 7 jours de franchise - par jour et par ml du navire	3,00
* Si le professionnel présente un retard de paiement de ses prestations antérieures de plus de 30 jours, les demandes de prestations nouvelles seront suspendues jusqu'à règlement effectif de la créance * le professionnel ne pourra pas utiliser plus de 2 emplacements en même temps sur la zone technique pour répartition équitable de celle-ci (particuliers / professionnels 19 places)	2 emplacements
OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT AIRE DE CARENAGE	
* Facturation de toute occupation sur l'une des aires de carénage, (que le navire soit calé sur bers du port ou non) : application du tarif correspondant à la période et à l'encombrement maximum longueur HORS TOUT - Par jour et par ml du navire	3,00
* Propreté emplacement aire de carénage : (si l'emplacement n'est pas laissé propre par l'occupant lors de sa remise à l'eau) : forfait	57,00
STATIONNEMENT REMORQUES	
* stationnement de navires sur remorque (jusqu'à 8m00) du 01/09 au 28/02 par mois	112,00
* stationnement de remorque seule du 01/10 au 28/02 par mois	84,00
* stationnement remorque du 01/04 au 30/09:	
- journée avec navire	13,00
sans navire	9,00
- Week-end avec navire	22,00
sans navire	16,00
- semaine (7 jours) avec navire	57,00
sans navire	35,00
- Mois sans navire	169,00
- Mois avec navire	188,00
* Forfait mise à l'eau+ mise sur remorque (jusqu'à 8m00)	45,00
OCCUPATION LONGUE DUREE SUR AIRE DE CARENAGE	
* Forfait mensuel d'occupation de l'aire de carénage pour "Occupation de longue durée" du 01/01 au 31/12 tarif au mois (tout mois planifié est dû), sans prestation de levage :	
* de 0,00 à 6,50 m	239,00
* de 6,51 à 8,00 m	300,00
* de 8,01 à 9,50 m	358,00
* de 9,51 à 11,00 m	418,00
* de 11,01 à 13,00 m	477,00
* au-delà	537,00
NOTA : Compte tenu de l'exiguïté de l'aire de carénage, le nombre de navires autorisés en TRAVAUX LONGS est limité à discrétion des services du port, en fonction de la nature des travaux et du taux d'occupation de la zone	
LIBELLES	
	2026
	DCM_110_25
	Euros
CONTRÔLE D'ACCES	
Contrôle d'accès KINDOO	30,00
Contrôle d'accès (badge)	56,00
Parc à dériveurs (avec 0 unité d'eau): pour l'accès à l'eau et au bloc sanitaire (le badge)	56,00

FOURNITURES	
- Prise électrique pour bornes de quai	11,00
- Prise européenne cadenassable :	11,00
* mise à disposition d'une prise européenne (la première prise)	droit d'usage
* cadenas + clé (non rendus ou perdus)	30,00
* Usage des fluides aux bornes à badges	
- Forfait recharge 25 unités d'eau :	11,00
*amarre non restituée(prix unitaire)	11,00
TAXES SPECIALES	
* Dépassement des conditions forfaitaires de fourniture d'électricité	
- Demande ampérage électrique supplémentaire : (selon possibilités du réseau électrique) à raison d'un seul branchement électrique à la borne de quai : frais de changement disjoncteur	114,00
* Mise en œuvre de moyens pour contenir une pollution = (1+2)	cout réel payé par la régie au fournisseur
1 - Facturation du coût des fournitures	
2 - Forfait horaire par agent mobilisé en semaine, de jour, durant les horaires de service selon période	58,00
3 - Forfait horaire par agent mobilisé : en dehors des horaires de service, ou de nuit, ou les dimanches et jours fériés	171,00
Redevance d'occupation d'AOT COMMERCIALES	
Si AOT droits réels sur les	
TERRE PLEINS (Prix du m ² en euro TTC /an)	
- Terre-plein à vocation commerciale bâtis	0,00
- Terre-plein à vocation commerciale non bâtis	27,90
PRESTATIONS DE SERVICE ET AUTRES TARIFS	
* Prestation de pompage du navire (par heure) (mobilisation moto-pompe et 1 agent)	80,00
* Assistance technique des agents du port /heure	58,00
* Forfait remorquage (30 minutes) dans le port quelque soit la longueur :	57,00
* Fourniture et pose d'amarre au ml par le port	6,00
* Location karcher électrique à la journée	34,00
* Fourniture de protection de pieux conforme aux modèles approuvés (l'unité)	108,00
* Protection de quais au coût réel	cout réel payé par la régie au fournisseur
* Usage de l'unité de pompage des eaux usées de navires :	
- plaisanciers en contrat ou non	gratuit
* Usage de l'unité de station de lavage à eau de mer et de rinçage à eau déssalinisée	gratuit
*Majoration sur la redevance annuelle pour les résidents permanent à bord	12%
*Station d'avtaillement : marge TTC appliquée au prix au litre du carburant	0,05
LIBELLES	
	2026
	DCM_110_25
	Euros
occupation irrégulière du domaine public	
Toute occupation sans droit ni titre du domaine public portuaire fera l'objet d'une tarification journalière d'escale jusqu'au départ définitif du navire.	
Toute libération de poste faisant intervenir une opération de recyclage ou de destruction d'un navire avec l'accord écrit des deux parties, les frais sont pris en charge par la capitainerie	
Toute occupation sans droit ni titre du domaine public portuaire fera l'objet d'une tarification au m2	
ABATTEMENT SUR REDEVANCE ANNUELLE	
Un abattement de 15% sur le montant de la redevance annuelle pour les professionnels mettant à disposition leur navire lors de manifestations ou animations nautiques	-15%
Un abattement de 5% sur le montant de la redevance annuelle pour un départ en croisière d'une durée comprise entre 1 mois et 6 mois inclus durant la période du 1er avril au 30 septembre	-5%
Un abattement de 50% sur le montant de la redevance annuelle pour un départ en croisière d'une durée supérieure à 6 mois et dans une limite de 3 ans	-50%
DIVERS	
* AUTRES OCCUPATIONS ANNUELLES du plan d'eau (tel que ponton flottant commercial) (non fourni - non installé) : au mètre linéaire (+ convention spécifique stipulant les modalités d'utilisation correspondantes)	112,00
* Panneau commercial ou banque à l'emplacement d'un poste à flot professionnel en bord de quai et à raison d'un panneau ou d'une banque par entité commerciale après autorisation écrite du gestionnaire	169 € le m2

* Emplacement commercial temporaire (courte durée) sur l'emprise portuaire après autorisation écrite du gestionnaire	1,69€/m2/jour
* Inscription en liste d'attente pour une place à flot dans le port	20,00
Tournage à la journée sur le domaine public portuaire (film, série, documentaire...)	
* Journée (demande simple sans nécessité d'intervention des services municipaux ni demande de matériels)	gratuit
* Journée (demande avec intervention des services municipaux et livraison de matériels)	300,00
* cas spécifique des écoles de journalisme, de cinéma... 10 tournage gratuit par an puis application des barèmes.	
GRATUITES : reconduction des décisions antérieures	
MANUTENTIONS / OCCUPATION ZONE TECHNIQUE	
* Gratuit pour le BAC municipal	
* Gratuit pour le navire de la Police municipale	
* la durée de l'occupation de la zone technique peut être modifiée en cas d'indisponibilité pour la régie du port de remettre le bateau à l'eau	
* 1 ou 2 (si ex-aequo) Levage(s) offert(s) pour la Fête de la mer (lors de la remise des prix)	
EMPLACEMENTS MIS à DISPOSITION GRATUITEMENT (à flot)	
* 4 postes à flot pour les jets ski de la SNSM en saison	
* 1 poste pour le navire de la police municipale	
* 1 poste pour le BAC municipal	
ESCALES GRATUITES	
* navires institutionnels : Douanes, Gendarmerie, Affaires maritimes, Marine	
* stationnement gratuit 2h maximum sur validation de la capitainerie par VHF canal 9 pour ravitaillement	
LIBELLES	2026
	DCM_110_25
	Euros
X - MESURES FISCALES	
- Taxe d'aménagement (art. 1585 ADEF du code des Impôts) (délib.N° 178 du 7 novembre 2011)	0,05
- Taxe d'aménagement secteur AUF (DM n°164 du 14/11/16)	0,05
- Taxe locale sur la publicité extérieure (art. L.2333-6 A et 2 du III du L.2333-16 du C.G.C.T.)	DCM n°69 du 30.06.2025
Typologie NON NUMERIQUE	
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE - 50 m ²	18,90
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE + 50 m ²	37,80
Typologie NUMERIQUE	
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE - 50 m ²	56,70
- Panneaux Pub+ Pré enseignes SURFACE + 50 m ²	113,30
Typologie apprécié en cumulant les surfaces d'un même immeuble	
- Enseigne jusqu'à 7 m ²	exonéré
- Enseigne de 7 à 12 m ²	18,90
- Enseigne de 12 à 50 m ²	37,70
- Enseigne de + 50 m ²	75,60
- Taxe de séjour : par nuitée et par personne (hors taxe additionnelle départementale) (Délibération N° 46 du 12 avril 2021)	DCM N°70 du 30.06.2025
* Palaces	4,90
* Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,60
* Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,60
* Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,70
* Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00
* Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,80
* Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60

* Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20
* Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adoté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. Il conviendra d'ajouter la taxe additionnelle départementale de 10% par nuitée et par personne.	5%

LIBELLES	2026
	DCM_110_25
	Euros
XI - STATIONNEMENT CARNON	
Tarifs applicables du 1er avril au 31 octobre, de 9h à 21h	
Montant du FPS	35,00
- Stationnement des deux-roues et triporteurs motorisés : gratuit sur les emplacements dédiés	
- VOIRIE ZONE ORANGE (durée max de stationnement 7h15)	
* 15 min	0,40
* 30 min	0,80
* 45 min	1,20
* 1 h	1,60
* 1 h 15	2,00
* 1 h 30	2,40
* 1 h 45	2,80
* 2 h	3,20
* 2 h 15	3,60
* 2 h 30	4,00
* 2 h 45	4,40
* 3 h	4,80
* 3 h 15	5,20
* 3 h 30	5,60
* 3 h 45	6,00
* 4 h	6,40
* 4 h 15	7,50
* 4 h 30	8,60
* 4 h 45	9,70
* 5 h	10,80
* 5 h 15	12,50
* 5 h 30	14,30
* 5 h 45	16,00
* 6 h	17,80
* 6 h 15	19,90
* 6 h 30	22,10
* 6 h 45	24,30
* 7 h	26,40
* 7 h 15	35,00
- VOIRIE ZONE VERTE (durée max. de stationnement : 12h, sauf forfaits hebdomadaires)	
* 15 min	0,30
* 30 min	0,60
* 45 min	0,90
* 1 h	1,20
* 1 h 15	1,50
* 1 h 30	1,80
* 1 h 45	2,10
* 2 h	2,40
* 2 h 15	2,70
* 2 h 30	3,00
* 2 h 45	3,30
* 3 h	3,60
* 3 h 15	3,90
* 3 h 30	4,20
* 3 h 45	4,50
* 4 h	4,80
* 4 h 15	5,10
* 4 h 30	5,40
* 4 h 45	5,70
* 5 h	6,00
* 5 h 15	6,30

* 5 h 30	6,90
* 5 h 45	7,20
* 6 h	7,50
* 6 h 15	7,80
* 6 h 30	8,10
* 6 h 45	8,40
* 7 h	8,70
* 7 h 15	9,00
* 7 h 30	9,30
* 7 h 45	9,60
* 8 h	9,90
* 8 h 15	10,20
* 8 h 30	10,50
* 8 h 45	10,80
* 9 h	11,10
* 9 h 15	11,40
* 9 h 30	11,70
* 9 h 45	12,00
* 10 h	12,30
* 10 h 15	12,60
* 10 h 30	12,90
* 10 h 45	13,20
* 11 h	13,50
* 11 h 15	13,80
* 11 h 30	14,10
* 11 h 45	35,00
* 12 h	8,00
* Forfait journalier	35,00
* Forfait hebdomadaire	
- PARKING CARNON CENTRE (Max. 12 sauf forfait hebdomadaire)	
* 15 min	gratuit
* 30 min	gratuit
* 45 min	gratuit
* 1 h	gratuit
* 1 h 15	0,30
* 1 h 30	0,60
* 1 h 45	0,90
* 2 h	1,20
* 2 h 15	1,50
* 2 h 30	1,80
* 2 h 45	2,10
* 3 h	2,40
* 3 h 15	2,70
* 3 h 30	3,00
* 3 h 45	3,30
* 4 h	3,60
* 4 h 15	3,90
* 4 h 30	4,20
* 4 h 45	4,50
* 5 h	4,80
* 5 h 15	5,10
* 5 h 30	5,40
* 5 h 45	5,70
* 6 h	6,00
* 6 h 15	6,30
* 6 h 30	6,60
* 6 h 45	6,90
* 7 h	7,20
* 7 h 15	7,50
* 7 h 30	7,80
* 7 h 45	8,10
* 8 h	8,40
* 8 h 15	8,70
* 8 h 30	9,00
* 8 h 45	9,30
* 9 h	9,60
* 9 h 15	9,90
* 9 h 30	10,20
* 9 h 45	10,50
* 10 h	10,80
* 10 h 15	11,10

* 10 h 30	11,70
* 10 h 45	12,00
* 11 h	12,30
* 11 h 15	12,60
* 11 h 30	12,90
* 11 h 45	35,00
* 12 h	8,00
* Forfait journalier	35,00
* Forfait hebdomadaire	
- PARKINGS Bassaget et Petit Travers (Max. 12h sauf forfait hebdomadaire)	
* 15 min	0,40
* 30 min	0,80
* 45 min	1,20
* 1 h	1,60
* 1 h 15	2,00
* 1 h 30	2,40
* 1 h 45	2,80
* 2 h	3,20
* 2 h 15	3,60
* 2 h 30	4,00
* 2 h 45	4,40
* 3 h	4,80
* 3 h 15	5,20
* 3 h 30	5,60
* 3 h 45	6,00
* 4 h	6,40
* 4 h 15	6,80
* 4 h 30	7,20
* 4 h 45	7,60
* 5 h	8,00
* 5 h 15	8,40
* 5 h 30	8,80
* 5 h 45	9,20
* 6 h	9,60
* 6 h 15	10,00
* 6 h 30	10,40
* 6 h 45	10,80
* 7 h	11,20
* 7 h 15	11,60
* 7 h 30	12,00
* 7 h 45	12,40
* 8 h	12,80
* 8 h 15	13,20
* 8 h 30	13,60
* 8 h 45	14,00
* 9 h	14,40
* 9 h 15	14,80
* 9 h 30	15,20
* 9 h 45	15,60
* 10 h	16,00
* 10 h 15	16,40
* 10 h 30	16,80
* 10 h 45	17,20
* 11 h	17,60
* 11 h 15	18,00
* 11 h 30	18,40
* 11 h 45	18,80
* 12 h	35,00
* Forfait journalier	15,00
* Forfait hebdomadaire	45,00

TARIFICATION Parking BASSAGET

Lors de manifestations internationales (hors haute saison estivale du 15/06 au 15/09 dans la limite de 4 manifestations/an)

* 15 min	0,40
* 30 min	0,80
* 45 min	1,20
* 1 h	1,60
* 1 h 15	2,00
* 1 h 30	2,40
* 1 h 45	2,80
* 2 h	3,20
* 2 h 15	3,60
* 2 h 30	4,00
* 2 h 45	4,40
* 3 h	4,80
* au-delà de 3h et jusqu'à 11h59	5,00
* 12 h	35,00

TARIFICATION PREFERENTIELLE	
Abonnements sur enregistrement et paiement préalables	
AYANTS-DROITS : personnes résidant à titre principal à Carnon	
* à l'année - la première voiture	20,00
* à l'année - pour toute voiture supplémentaire	100,00
AYANTS-DROITS : plaisanciers du Port de Carnon (port à flot, port à sec, aire de catamarans et aire Yacht-club sur conventionnement)	
* à l'année - la première voiture	20,00
* à l'année - pour toute voiture supplémentaire	100,00
AYANTS-DROITS : professionnels dont l'activité est domiciliée à Carnon	
* à l'année - la première voiture	20,00
* à l'année - pour toute voiture supplémentaire	100,00
AYANTS-DROITS : professionnels de santé	
* gratuité sur enregistrement préalable	gratuit
AYANTS-DROITS : personnes résidant à titre secondaire à Carnon	
* à l'année - par voiture	50,00
AUTRES TARIFICATIONS PREFERENTIELLES	
sur enregistrement préalable	
Professionnels extérieurs intervenant à Carnon	
* Forfait journalier (zones verte et orange, voirie et parkings)	6,00
Personnes résidant à titre secondaire à Carnon ou à titre principal à Mauguio	
* Demi-tarif horaire sur voirie et parkings (cf. annexe DCM n°136 du 18.12.2023)	

LIBELLES	2026
	DCM_110_25
	Euros
XII - VELOS LIBRE-SERVICE à CARNON	
<i>Offre du 1er juin au 30 septembre</i>	
* 15 min	0,25
* 30 min	0,50
* 45 min	0,75
* 1 h	1,00
* 1 h 15	1,25
* 1 h 30	1,50
* 1 h 45	1,75
* 2 h	2,00
* 2 h 15	2,25
* 2 h 30	2,50
* 2 h 45	2,75
* 3 h	3,00
* 3 h 15	3,25
* 3 h 30	3,50
* 3 h 45	3,75
* 4 h	4,00
* 4 h 15	4,25
* 4 h 30	4,50
* 4 h 45	4,75
* 5 h	5,00
* 5 h 15	5,25
* 5 h 30	5,50
* 5 h 45	5,75
* 6 h	6,00
* 6 h 15	6,25
* 6 h 30	6,50
* 6 h 45	6,75
* 7 h	7,00
* 7 h 15	7,25
* 7 h 30	7,50
* 7 h 45	7,75
* 8 h	8,00